

Rôle 3 : Membres d'un sous-comité

Fonctionnement général :

Les orientations générales sont définies par le comité directeur, puis mises en œuvre et adaptées par des sous-comités :



Description :

Le ou la membre de sous-comité contribue directement à la réflexion et à la création du programme pédagogique et des outils d'animation pour un groupe d'âge précis.

Responsabilités :

- **Participer obligatoirement au camp de lancement du 21 au 23 août 2026 (lieu à déterminer)**
- Participer aux rencontres du sous-comité (environ une rencontre par mois)
- Prendre part aux discussions sur les orientations pédagogiques et les thèmes de l'année.
- Contribuer à la création d'activités et de matériel d'animation.
- Travailler de façon collaborative, autant en rencontre que hors rencontre.
- Réviser et commenter les versions structurées proposées.
- Lorsque possible, tester le matériel auprès de jeunes et formuler des rétroactions.
- Soutenir les principes d'engagement jeunesse et de représentativité.